N° 121 — XXIIIe Année

SIX PAGES : CINQ CENTIMES

Lundi 1er Mai 1911

REDACTION :
ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 13, près du théâtre de Fontenoy. — (Téléphone 051)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an 20 francs
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . . 0 fr. 75 —
LOCALES. . . . . 1 fr. » —

Les annonces sont reçues aux bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille, et à Paris, dans nos bureaux, 30, rue Taitbout

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A LILLE : N° 97

LE MINISTRE DU COMMERCE A ROUBAIX

Lire plus loin :

UNE FILLETTE ECRASEE PAR UN TRAIN A LUMBRES.
MARCHANDS DE DECORATIONS. — NOTRE ENQUETE A LILLE.

EN 5e PAGE

Notre Conte : MARIAGE DE RAISON, par Félicien NACLA.

EN 6e PAGE

NOTRE CHRONIQUE DES SPORTS : LES COURSES DE LILLE ET DE PARIS. — LE CHAMPIONNAT CYCLISTE DE FRANCE.

La Mise en demeure

Pendant longtemps le législateur français a cru que son rôle se bornait à préserver le voisinage des risques spéciaux que pouvait faire courir la proximité des établissements industriels dangereux ou incommodes ou à indemniser les propriétaires de la dépréciation que la contiguïté de tels établissements était susceptible de causer à leurs immeubles ; aussi, il y a une vingtaine d'années, la législation française ne contenait-elle, à part certaines prescriptions, concernant les usines dans lesquelles il était fait usage de machines à vapeur et les exploitations minières, aucune réglementation d'ensemble de l'industrie inspirée d'une pensée sociale, c'est-à-dire destinée à préserver la personne du travailleur des dangers particuliers qui le menacent.

Depuis longtemps cependant, les hygiénistes s'élevaient contre cette conception étroite de l'intérêt public, et s'efforçaient d'éveiller la nécessité d'une législation préventive, imposant aux industriels un ensemble de mesures destinées à défendre les ouvriers contre les périls provenant de la nature des produits manipulés, contre la composition de l'atmosphère ambiante et contre la complexité sans cesse croissante d'un outillage de plus en plus dangereux. Leurs efforts ont abouti au vote des lois de 1893 et de 1904, complétées par deux règlements d'administration publique parus en 1904.

Ce sont les inspecteurs du travail, créés pour assurer l'exécution des lois sur le travail des enfants et des femmes, qui ont été chargés de constater les contraventions aux lois nouvelles, mais, par dérogation aux principes généraux de notre droit pénal, et en raison, soit des frais considérables que la transformation des usines et ateliers, conformément aux prescriptions de la loi, était susceptible d'imposer aux industriels, soit des questions d'interprétation assez délicates qui pouvaient être soulevées, il fut décidé, quant aux règlements d'administration publique, que les inspecteurs, avant de dresser procès-verbal, mettraient les chefs d'industrie en demeure de se conformer aux prescriptions de la loi. Cette mise en demeure doit être faite à l'usine, sur un registre spécial ; datée et signée elle doit indiquer la contravention relevée et fixer un délai à l'expiration duquel l'infraction doit avoir disparu. Le chef d'industrie peut adresser une réclamation au ministre du Commerce et de l'Industrie, et celui-ci, lorsque l'exécution de la mise en demeure nécessite des transformations importantes, portant sur le gros œuvre de l'usine, a la faculté, après avis conformé du Comité des Arts et Manufactures, d'accorder à l'industriel un délai dont la durée maxima est de dix-huit mois. Notons en outre que la durée minima du délai est toujours de un mois.

Cette dernière prescription a provoqué de nombreuses réclamations. N'est-il pas ridicule, en effet, qu'un inspecteur voyant une usine, un atelier mal tenus, n'ait pas le droit de faire un procès-verbal ?

De même pour certains travaux les mesures de sécurité prescrites présentent un caractère indiscutable d'urgence, incompatibles avec la mise en demeure, tels les travaux dans les puits, conduites de gaz, tuyaux de fumée, fosses d'aisances. Les moteurs, chaudières, machines ne doivent pas être accessibles à tous les ouvriers ; la mise en demeure n'a rien à faire ici et il faut que l'inspecteur du travail ait le droit de verbaliser, lorsque, par exemple, en visitant une usine, il trouve un ouvrier lisseur dans la salle de chauffe. Il constate l'incurie des contremaîtres qui n'ont pas fait leur devoir. Il doit pouvoir dresser procès-verbal de suite.

La contravention immédiate, sans mise en demeure, devrait également frapper le défaut de fortes rampes aux escaliers, de solides barrières aux puits, de garde-corps aux échafaudages ; enfin, dans tous les chantiers qui se déplacent, les inspecteurs du travail doivent avoir également le droit de verbaliser dès qu'ils constatent une contravention.

Ce sont là des points qui ne sauraient être discutés, mais l'accord est loin d'être parfait quant au remède à appliquer. Les uns réclament la suppression complète de la mise en demeure, c'est aller un peu loin, car nous estimons que lorsque les modifications ordonnées touchent l'organisation même de l'usine, son maintien est indispensable. D'autres demandent que les inspecteurs du travail demeurant seuls maîtres d'apprécier, s'il y a lieu ou non, d'accorder un délai. Cette solution nous paraîtrait peu heureuse. Nous n'aimons pas beaucoup les dispositions susceptibles d'aboutir à l'arbitraire et puis, pour exprimer toute notre idée, nous pensons que les modifications apportées dans le recrutement des inspecteurs susceptibles sans doute d'augmenter le caractère répressif des actes de ces fonctionnaires, ne sont pas de nature à accroître la partie préventive de leur mission, aussi une expérience dans ce sens nous semblerait-elle particulièrement dangereuse.

La seule mesure pratique consisterait à faire préciser, par des règlements d'administration publique, les cas dans lesquels la mise en demeure devrait être conservée. Nous nous trouvons ici en matière pénale et l'on ne saurait perdre de vue, quoiqu'il ne s'agisse que de simples contraventions, le principe d'après lequel il n'y a pas de pénalité sans texte précis. Ne pourrait-il facultative constituerait une innovation contraire aux idées fondamentales de notre droit pénal et détruirait une des garanties données par la déclaration des droits de l'homme.

Louis DUTROY.

Les irrégularités du Quai d'Orsay

« J'AI ETE VICTIME DE L'AMBIANCE », A DIT M. HAMON

Dans son dernier interrogatoire, M Hamon a dit qu'il avait été victime de l'ambiance. Au quai d'Orsay, a-t-il déclaré, il y a des erreurs de bâclées : les décrets ne sont pas datés, on les date suivant les besoins et les circonstances : D'où, des surcharges et des grattages.

— Lorsque j'ai emprunté à M Chédanne, a-t-il ajouté, je ne lui ai fait connaître qu'impartialement les nécessités en face desquelles je me trouvais. Il me fit le morale ; il me rendit service, mais il prit toutes les garanties nécessaires pour se faire rembourser.

Et l'inculpé a ajouté que l'architecte du quai d'Orsay ne connaissait rien à la comptabilité de son service et n'avait fait que ce qu'on lui avait dit de faire concernant les virements.

M. Hamon a accusé le beau-frère d'un haut fonctionnaire de s'être fait payer, pendant deux ans, 8,000 francs d'indemnité de logement, alors qu'il ne payait aucun loyer et était ministre de France dans un pays voisin.

Election Sénatoriale du 30 avril

MAINE-ET-LOIRE

Inscrits : 948. — Votants : 941.

MM. Fabien Casbron, anc. d., cons.	611	Ela
le docteur Hasque, rép. red.	274	
Marcheteau, libéral.	41	
le duc de Ceylus.	3	
Divers	9	
Bulletins blancs.	9	

Il s'agissait de remplacer le comte de La Bourdonnaye, sénateur conservateur décédé.

ECHOS

L'ingéniosité d'un Renard.

Notre confrère anglais « Nature » contient dans un de ses derniers numéros une nouvelle observation qui montre l'astuce d'un renard, et comment ce petit carnassier peut profiter des circonstances.

Un vieux garde-chasse du château de Redlynch, dans le Somerset, qui appartient à lord Lichester en est l'auteur.

Le parc de Redlynch est entouré d'un mur en pierres haut d'environ 1 m. 50 et la maison du garde est dans l'alignement de cette clôture. Un jour que cet homme était assis dans une chambre de sa demeure, il vit un renard qui se dirigeait vers le mur, emportant une oie qu'il tenait par le cou et dont le corps était rejeté sur ses épaules.

En arrivant à l'obstacle, le renard tenta de le sauter et de grimper par dessus, mais sans y parvenir, malgré plusieurs essais cependant entrepris avec méthode, car il prenait de l'élan chaque fois et assurait son fardeau avant de s'élancer.

Au bout d'un certain temps, il se rendit compte que l'entreprise était au-dessus de ses forces, et se dressant le long du mur, il enfonça dans une anfractuosité des pierres le bec de l'oie qu'il avait saisie près de la tête. L'oie tomba une première fois ; le renard recommença et fut assez heureux pour réussir de telle sorte que l'oiseau accroché par le bec pendait à plus d'un mètre du sol.

La fuite quadrupède sauta alors sur le faîte du mur et se penchant, allira à lui sa victime, avec laquelle il disparut de l'autre côté.

NOTRE ACTION AU MAROC

La nouvelle officielle de l'arrivée de Brémond à Fez

Tanger, 30 avril.

La légation de France a reçu officiellement de Fez la nouvelle que le commandant Brémond et sa mehalla sont arrivés dans cette ville. Cette nouvelle a causé ici une joie profonde.

Elle a été d'autant mieux accueillie que très peu de courriers depuis huit jours avaient pu arriver jusqu'à la côte. On calcule qu'un sur quinze seulement avait pu passer.

Faisons remarquer toutefois qu'hier matin, au Ministère des Affaires Etrangères, à Paris, on n'avait pas encore reçu la confirmation officielle de cette heureuse nouvelle.

Pour regagner Fez, Brémond dut batailler quatre jours.

Londres, 30 avril.

Le correspondant de l'Exchange Telegraph à Tanger télégraphie :

« Je viens de recevoir d'El-Ksar et de source digne de foi la nouvelle que le commandant Brémond et sa mehalle sont arrivés à Fez mercredi dernier et que tout allait bien, alors, dans cette ville. Durant ces quatre jours de marches à travers le pays des Cherards, le commandant Brémond a dû combattre sans répit ses agresseurs et leur arracher littéralement chaque pouce de terrain.

Cette nouvelle a causé, à Tanger, un grand soulagement, non seulement parce qu'on est enfin tranquille sur le sort du commandant, mais encore parce que l'arrivée de sa nouvelle troupe va permettre au colonel Mangin d'assurer la défense de Fez jusqu'à l'arrivée des contingents partis de Rabat.

Les routes de Fez sont toujours bloquées

Une autre dépêche de Tanger annonce que plusieurs courriers venant de Fez sont enfin parvenus à traverser le territoire des tribus rebelles et à gagner Tanger. Ces courriers déclarent que toutes les routes conduisant à Fez sont toujours bloquées et qu'ils ne sont arrivés à passer qu'au prix des plus grandes difficultés. Quand ils ont quitté Fez, le 23 avril, la situation, dans la capitale, ce s'était pas modifiée. Les Hyaïnas et les Beni Ouarain étaient redevenus fidèles au sultan et coopéraient de nouveau à la défense de Fez.

Il y eut un combat autour de Fez, le 19 avril

Le 19 avril, disent les lettres de Fez apportées par ces courriers, il y a eu au dehors de la ville un sérieux combat qui s'est terminé par la défaite des troupes du sultan. La garnison avait reçu l'ordre de faire une trouée dans les rangs des Ouled Djama et des tribus du Riff qui s'étaient considérablement rapprochés des murs de la ville, mais à peine l'action était-elle engagée qu'on s'aperçut que les rebelles étaient beaucoup plus nombreux qu'on avait cru tout d'abord. Aussi bien les troupes chérifiennes durent-elles battre en retraite et gagner Fez en toute hâte, protégées par l'artillerie. Au cours de cet engagement, les troupes du sultan ont eu 32 tués. Quant au nombre des blessés et des disparus on l'ignore. »

UNE REVOLTE EMPECHEE. — L'INFLUENCE DE M. BOISSET

Tanger, 30 avril.

Les nouvelles d'El Ksar disent que le mercredi 26 l'attitude énergique du Caïd Cherkaoui et du lieutenant Jeannerod a empêché la délégation des populations du Gharb réunies de déclarer la révolte ouverte.

M. Boisset installé dans sa propriété, à Souk El Arba, restera autour de ce centre agricole tant que les esprits ne seront pas calmes. Sa grosse influence sur les notables du pays lui permet de les engager à rester fidèles au maghzen.

M. BOISSET L'A ECHAPPE BELLE

On m'informe de Souk-El-Arba, par El-Ksar, que lorsque le convoi de ravitaillement ramené par M. Boisset et par le caïd Cherkaoui revint, il faillit être enlevé par un groupe de 60 cavaliers en armes, qui arrivèrent au douar Ouled-Haman-Tahra, où avait campé ce convoi, une heure trop tard.

Les habitants de ce douar furent fort malmenés pour ne pas s'être emparés des munitions.

LE GARB RESTERAIT FIDELE

Le caïd Cherkaoui a demandé à El-Ksar le maintien des 150 Mokzanis à Souk-El-Arba, l'envoi de quelques cavaliers de plus et, en outre, d'armes pour les hommes de sa tribu qui lui sont fidèles.

Il se fait fort, à cette condition, de maintenir le calme dans le Garb jusqu'au moment où les tribus de cette province, constatant la réalité du mouvement des troupes vers Fez, abandonneraient toute idée de défection.

LES TRIBUS SE DIVISENT

Tanger, 30 avril.

Fez, 28 avril. — La situation est stationnaire. Il n'y a eu aucune attaque.

Les Beni-M'Tir sont divisés, et plusieurs fractions sont rentrées chez elles pour repousser les Beni-M'Guild qui, profitant de leur absence, se livrent à des déprédations.

(Voir en 2e page, la suite de nos informations).

M. Massé, Ministre du Commerce

inaugure l'Hôtel-de-Ville de Roubaix et l'Exposition Internationale du Nord

M. Massé est arrivé dans la matinée d'hier, à 11 heures 23, accompagné de son chef de cabinet, M. Albert Molhand, de son chef adjoint, M. Bordes et de M Beaudoin-Bugnet, directeur du personnel de la marine marchande et des transports au ministère du commerce, de MM. Vincent, préfet du Nord, Delombre, ancien ministre ; Hayez, Trystram, Pollé, Bersez, Debierre, sénateurs ; Vancauwenberghs, président du Conseil général du Nord ; Lyon, recteur de l'Université de Lille ; Dron, député, vice-président de la Chambre ; Bouvier, Davaine, Gerald, Bonnet, députés ; le général Vérand, gouverneur de Lille ; le général Dessoilles, commandant le 1re division d'infanterie ; le général Franck, commandant du génie à Lille ; Francotte, ancien ministre du travail de Belgique ; Bertin, maire de Douai ; Chasez, maire d'Armentières ; De Manoel Saumane, procureur général à Douai.

Ces messieurs sont reçus à la gare par M. Motte, maire de Roubaix, entouré de MM. Chatteleyn, Rousseel, Dewitte, Deschodt, Leblanc et Sayet, adjoints ; François Roussel, président de la Chambre de Commerce ; Eugène Mathon, président du Tribunal de Commerce et du Comité d'initiative de l'Exposition, Lamy, commissaire général et Thivet, secrétaire général de l'Exposition.

Nous remarquons dans l'assistance MM Allain, secrétaire général de la Préfecture, Lille ; Arrighi, chef du cabinet de M. le Préfet, Lille ; Berrez, sénateur du Nord ; Bertin, maire de Douai, Bourbon, inspecteur primaire à Lille, Champier Victor, chevalier de la Légion d'honneur, administrateur de l'Ecole nationale des Arts Industriels, membre du Comité d'initiative ; Chas, maire d'Armentières, Comité d'honneur ; Cordier Maurice, adjoint au Maire, Tourcoing ; Davaine, secrétaire, conseiller général ; député, Paris ; Delecroix Henri, maire d'Hem, membre de la Commission sanitaire ; Fremaux, président de la Chambre de Commerce d'Armentières ; Labbé, inspecteur général de l'Enseignement technique, Lille ; Leloux, architecte du Gouvernement, membre de l'Institut ; Lechevalier-Chevignard, directeur de la Manufacture nationale de Sèvres ; Le Gall, trésorier-payeur général du Nord, Lille ; Le Goastier, inspecteur principal de l'Exploitation du chemin de fer du Nord, Lille ; Lyon, recteur de l'Académie de Lille ; Minette, maire d'Arras ; Monsarrat, vétérinaire départemental en chef, Lille ; Petit, vice-président du Conseil général ; Robert, inspecteur départemental du travail ; Salembien Léon, adjoint au maire de Tourcoing ; Sartiaux Eugène, ingénieur en chef des services électriques du chemin de fer du Nord ; Mme Séverin, directrice du Collège de jeunes filles de Roubaix ; M Wauthy, président de la Chambre de Commerce de Douai.

Les présentations se font dans la salle d'attente des premières, transformée en salon, puis on gagne l'Hôtel de Ville en voiture.

Dans le premier landau, ont pris place le ministre, le maire de Roubaix, M Vincent, préfet du Nord et le général Dessoilles. Les maisons sont pavoisées : toute la ville est en liesse. Des applaudissements éclatent sur le passage du ministre.

L'escorte de gendarmes est commandée par le commandant Bonnet, de Lille, et le service d'ordre assuré par la police de Roubaix, sous la haute surveillance de M. Faudot, commissaire spécial attaché à la préfecture de Lille, est parfait.

L'arrivée à l'Hôtel de Ville

UNE GRANDIOSE MANIFESTATION. — QUELQUES CRIS SEDITIEUX

Au moment où le landau ministériel apparaît, la Grande Harmonie attaque la « Marseillaise ». L'enthousiasme de la foule se manifeste par des clameurs et par les cris de « Vive la République ! Vive le Ministre ! »

Quelques libertaires entendent y aller, eux aussi, de leur petite, de leur toute petite manifestation. Ils crient : « A bas Biribi ! » et autres choses de ce genre. Leurs cris ne trouvent pas d'écho. On les arrête. Ce sont : Julien Béranger, 37 ans, journalier, rue Bersaard, 104, Roubaix ; Joseph Orgaert, 49 ans, rue de Beaurewaert, 25, à Roubaix ; Emile Boucher, 44 ans, manœuvre à Lille, rue de l'Amiral-Courbet, cité St-Eloi, 23 ; Ferdinand Deur, 19 ans, apprêteur, rue des Arts, impasse Mozart, 4, à Roubaix ; Alexandre Delescaut, 24 ans, typographe, rue Ternaux, 19, à Roubaix ; Archimède Duchesne, 24 ans, tisserand, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour Masqueliez, 3, à Roubaix ; Emile Stressel, 26 ans, rattacheur, rue de Denain, 16, à Roubaix ; Alfred Flament, 28 ans, rattacheur à Wasquehal, rue Lamartine, 74.

Une douzaine de jeunes gens offrent « l'Action Française », « journal antijuif, antirépublicain, mais les acheteurs font défaut.

Dans le salon de réception de l'Hôtel de Ville, le maire présente au ministre les fonctionnaires de l'Etat, ceux de la ville de Roubaix et les membres des corps constitués.

ALLOCUTION DU MAIRE DE ROUBAIX

M. Motte, la présentation achevée, remercie le ministre. « Nous sommes, dit-il, particulièrement enchantés que ce soit M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie qu'ait délégué le gouvernement de la République pour présider notre double fête. Nous sommes essentiellement une place de négoce et d'industrie, c'est notre vie même et c'est doubler notre plaisir que de nous trouver en face de notre chef officiel et effectif pour inaugurer l'Hôtel de Ville et l'Exposition du Nord de la France.

M. le Ministre, tantôt vous m'avez exprimé votre surprise, d'ailleurs flatteuse, devant l'aspect de grande ville de la rue de la Gare, l'Ecole des Arts Industriels, l'ampleur de notre Place, la splendeur de cet Hôtel de Ville. Ce sont quasi les étapes du développement de notre cité : nous étions simple bourgade aux hameaux épars, il y a un siècle. Nous sommes devenus la métropole lainière et nous nous devions de fêter le centenaire de notre ville en érigeant un Hôtel de Ville digne de la carrière alerte, vigoureuse et resplendissante de Roubaix.

Nous avons d'ailleurs notre fierté légitime. Du sang des Flandres coule en nos veines et tout un avenir inscrypté d'abord, mais tout de même impérieux, nous crie que la maison communale doit être la plus belle de la cité. C'est ce que firent nos vieux aïeux à Arras, à Douai, à Dunkerque, à Ypres, à Gand, à Bruges. L'Hôtel de Ville se campe au cœur de la ville et son beffroi monte vers les cieux, coiffé d'un belvédère, lanterne guerrière d'où l'on interroge l'horizon lointain et les champs de toits rouges et bruns assis à ses pieds, et coiffé aussi de cloches sonnant ouvrageux au locain. Nous n'avons, nous, qu'un campanile à la tête solide et léger, élancé et gracieux qui nous jette le chant des heures trop brèves pour la besogne à abattre. Oui, nous avons dépouillé la voie du sang de Picardie et de Flandre en élevant ce trait de monument au cœur de la Place.

M Motte rend hommage à « l'esprit moderne des chefs d'industrie, à leur perspicacité, à leur esprit d'assimilation » et s'inclinant devant la femme roubaisienne, dont il loue « la fécondité inconcevable et gaillardement acceptée ».

Il termine ainsi :

M. le Ministre, un mot encore et c'est le plus grave, c'est-à-dire le plus pénétrant, le plus sonore de ces discours. Vous représentez à nos yeux le gouvernement de la République, de la République qui anima toutes les ardeurs de ma jeunesse, toute la tendresse de ma maturité. Nous avons trop peu souvent l'occasion de lui parler pour que je ne la saisisse pas. Depuis quarante ans, la République nous assura la paix, le paix féconde, le paix sans laquelle Roubaix n'aurait jamais pu poursuivre sa carrière. C'est un bienfait ineffaçable qui lait battre nos cœurs reconnaissants. Cette paix, vous l'avez assurée en sauvegardant toujours l'honneur, en développant le rayonnement de la France aux quatre coins du monde, en créant un admirable et prospère avenir colonial ; nous sommes fiers de l'œuvre de la République et quand le seize Juillet, nous recevrons M le Président Fallières, dans cette ville de Roubaix, s'élèvera une clameur de joie unanime et confiante pour saluer le chef de l'Etat.

« Vive Roubaix ! Vive la République ! »

LA REPONSE DU MINISTRE

M Massé est très aussi heureux d'avoir été chargé de représenter à Roubaix le Gouvernement de la République, et d'inaugurer cet Hôtel de Ville vers lequel se tournent le cœur et la pensée des habitants.

Le Ministre rappelle qu'il y a un siècle à peine la ville de Roubaix n'était qu'une bourgade. C'est l'intelligence et c'est la ténacité des Roubaisiens qui en ont assuré l'extraordinaire développement et l'actuelle prospérité. On peut envisager l'avenir avec tranquillité. Les enfants imiteront leur père ; ils continueront à travailler à la grandeur de leur ville, à celle du pays.

L'allocution de M Motte et la brève réponse du Ministre sont saluées de longs applaudissements.

M. MASSE
Ministre du Commerce

L'Hôtel-de-Ville de Roubaix

A la Chambre de Commerce

LE LUNCH

En quittant le bâtiment central de l'Hôtel de Ville, le cortège ministériel se dirige à pied vers l'annexe du vaste bâtiment affectée à la Chambre de Commerce. M. Massé est cordialement reçu, dans le salon d'honneur, par M François Roussel, président, entouré de tous les membres de la Chambre de Commerce, qui se range parmi les plus importantes de France.

A l'heure, dans la salle du Musée industriel, délicieusement ornée de tentures et de drapeaux, au lunch est offert au Ministre qui préside.

Très bien servi, le menu se compose de : Truite à la Norvégienne — Selle de Bélier à pommes parisiennes — Petits pois Fermière — Poularde Lamberty-Vachon à la Chantilly — Fruits — Dessertes — Café — Liqueurs — Vins — Champagne.